

28 septembre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Eurolist)

Par courriers du 28 septembre 2006, reçus ce jour, la société Classic Fund Management AG (Rätikonstrasse, 33, FL - 9490 Vaduz, Lichtenstein), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 septembre 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ALTRAN TECHNOLOGIES, et détenir pour le compte desdits fonds, 5 911 686 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 117 314 469 actions représentant 136 564 711 droits de vote.